



Veille Europe

Du 1^{er} au 22 mai 2015

Sommaire

- Institutions européennes

- Commission européenne : actions concrètes et immédiates en Méditerranée
- Parlement européen: plus d'action et de solidarité entre les États membres
- UE: l'opération navale d'envergure décidée en avril prend forme

- Développements nationaux

- Italie : nouveau naufrage, nouveaux sauvetages
- Royaume-Uni : l'immigration au plus haut et le projet de réforme de David Cameron

- Associations et organisations internationales

- MIPEX : quelle intégration pour les immigrés en France ?

- En bref

- L'OIM réclame une enquête internationale sur les naufrages en Méditerranée
- Poussée de violences xénophobes en Allemagne
- Belgique : suspension de transferts « Dublin III » vers l'Italie
- ECRE : mise à jour des rapports AIDA sur l'Italie et la Grèce

La Veille Europe est réalisée dans le cadre des projets européens RELOREF, Réseau réinstallés et France terre d'asile :



Avec le soutien du Fonds Asile Migration Intégration de l'Union européenne - FAMI

Institutions européennes

Commission européenne : actions concrètes et immédiates en Méditerranée

Après les [décisions](#) du sommet européen extraordinaire du 23 avril dernier, la Commission européenne a [publié](#) le 13 mai son Agenda européen sur la migration qui présente, outre des actions sur le long terme, des mesures d'urgence telle que l'instauration d'un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile entre les États membres. Les propositions de la Commission rejoignent les décisions du sommet européen extraordinaire, notamment de renforcer le rôle et les capacités des opérations conjointes de Frontex en Méditerranée et de lutter contre les réseaux de passeurs.

La Commission suggère que soit triplées les capacités et les ressources disponibles en 2015 et 2016 pour les opérations Triton et Poséidon de l'agence des frontières de l'Union européenne (UE) Frontex. L'opération Triton est déployée en Méditerranée centrale tandis que l'opération Poséidon l'est en Méditerranée orientale. La Commission a proposé un budget rectificatif de 89 millions d'euros pour 2015 afin d'assurer les fonds nécessaires au déroulement de ces deux opérations. Le budget devra être adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'UE. Avant la fin du mois de mai un nouveau plan opérationnel pour Triton sera présenté.

La Commission européenne propose également de mettre en place un mécanisme temporaire de relocalisation des demandeurs d'asile ayant « clairement besoin de protection » entre les États membres, fondé sur les dispositions d'urgence prévues par l'article 78(3) du [Traité de fonctionnement de l'UE](#) en cas d'afflux soudain de migrants. La Commission présentera une proposition détaillée sur ce mécanisme d'ici la fin du mois de mai et un système de partage des responsabilités du grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile sera présenté avant la fin de l'année 2015. La Commission fera une proposition législative prévoyant un système obligatoire et à déclenchement automatique de relocalisation pour répartir au sein de l'UE les personnes qui ont manifestement besoin d'une protection internationale à la suite d'un afflux massif. Le mécanisme sera basé sur une clé de [répartition](#) établie sur plusieurs critères, notamment le Produit intérieur brut, le taux de chômage, la taille de la population et le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés réinstallés enregistrés entre 2010 et 2014.

Par ailleurs, la Commission veut proposer un programme de réinstallation de 20 000 places en Europe. La répartition des personnes réinstallées dans l'ensemble des États membres de l'UE devrait être décidée sur les mêmes critères utilisés pour la clé de répartition d'accueil des demandeurs d'asile.

Enfin dans le cadre des mesures urgentes, la Commission a décidé du lancement d'une opération en Méditerranée pour démanteler les réseaux de passeurs et ainsi lutter contre le trafic d'êtres humains, dans le respect du droit international.

Concernant les décisions et actions sur le long terme, l'Agenda européen en matière de migration se base sur quatre piliers. Premièrement l'idée de réduire les incitations à la migration irrégulière. Pour cela la Commission compte détacher des officiers de liaison « migration » européens auprès des délégations de l'UE dans les pays tiers, renforcer le rôle de Frontex en ce qui concerne les retours

ainsi que développer la coopération au développement et l'aide humanitaire dans des pays tiers pour limiter la migration depuis ces pays.

L'Agenda de la Commission insiste également sur la gestion des frontières, non seulement pour assurer la sécurité européenne mais aussi pour limiter les pertes humaines en Méditerranée. Pour cela l'Agenda prévoit le renforcement du rôle et des capacités de l'agence Frontex ainsi que l'aide aux pays tiers dans la gestion de leurs frontières.

Le troisième pilier rappelle le devoir de protection de l'Europe qui passe par un régime européen d'asile commun et solide. La Commission souligne l'importance de la mise en œuvre et la transposition du régime commun en matière d'asile dans tous les États membres. L'Agenda se donne aussi pour mission d'évaluer le règlement Dublin et envisage de le réviser en 2016.

Enfin, la Commission veut impulser une nouvelle politique pour la migration légale, qui doit s'assurer que l'Europe reste une destination attrayante surtout pour faire face au déclin démographique du continent. Cette nouvelle politique passerait notamment par la modernisation du régime de la carte bleue européenne.

Dimitris Avramopoulos, le commissaire européen pour la migration, les affaires intérieures et la citoyenneté, a déclaré à la suite de la présentation de l'Agenda européen pour la migration: *«L'Europe ne peut pas être simple spectateur quand des êtres humains perdent la vie. L'agenda européen en matière de migration répond de façon concrète au besoin immédiat de sauver ces vies et d'aider les pays situés en première ligne par des actions audacieuses, notamment la présence accrue en mer des navires coordonnés par Frontex, une aide d'urgence de 60 millions d'euros et un plan d'action pour lutter contre les passeurs qui profitent des migrants vulnérables et abusent de leur confiance. Dans un esprit de plus grande solidarité, nous sommes déterminés à mettre en œuvre une démarche globale qui améliorera considérablement la gestion des migrations en Europe.»*

Le [Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés](#) (HCR) et [l'Organisation internationale pour les migrations](#) ont salué les propositions de la Commission européenne et le fait que l'accent soit mis sur la nécessité de sauver des vies en Méditerranée. Le Haut Commissaire assistant en charge de la protection Volker Türk a rappelé qu' *« une approche basée sur la solidarité entre les États membres est la meilleure solution pour faire face à un problème de cette nature (...) le HCR se tient prêt à fournir aux États membres toute aide supplémentaire dans la réalisation de ces objectifs »*.

Depuis l'annonce de l'Agenda, plusieurs pays de l'UE ont fait savoir qu'ils s'opposaient à l'instauration de quotas migratoires, dont notamment le Royaume-Uni, la Pologne, la Hongrie, l'Espagne et la France. François Hollande lors d'une conférence de presse avec Angela Merkel le mardi 19 mai a [déclaré](#) *« Il n'est pas question qu'il y ait des quotas d'immigrés, parce que nous avons des règles »* sur *« le contrôle des frontières et des politiques de maîtrise de l'immigration »*. Le 20 mai le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a cependant précisé dans une [tribune](#) dans le journal La Croix *« La France est favorable à la mise en place d'un mécanisme de répartition solidaire, à l'échelle européenne »*. Le ministre a rappelé qu'il ne fallait pas confondre une clé de répartition concernant les personnes ayant besoin d'une protection internationale avec la notion de quotas migratoires qui concerne plus largement l'immigration économique.

Pour plus d'information, consultez [l'Agenda européen sur la migration](#), la [fiche d'information](#) de la Commission européenne ainsi que [l'article](#) du Monde.

[Retour au sommaire](#)

Parlement européen: plus d'action et de solidarité entre les États membres

Suite aux [tragédies d'ampleur](#) en mer Méditerranée qui ont provoqué la mort de plus de 1 800 personnes depuis le début de l'année 2015, le Parlement européen a [adopté](#) le 28 avril une [résolution](#) appelant les États membres à renforcer leurs actions communes pour faire face à la crise de réfugiés et à faire part de plus de solidarité. Les propositions de la Commission présentées le 13 mai reprennent de nombreux points avancés par le Parlement dans sa résolution.

La résolution enjoint notamment les États membres de l'Union européenne (UE) à renforcer leur contribution aux budgets et opérations de l'agence des frontières de l'UE, Frontex. Concernant l'opération de surveillance des frontières Triton, le Parlement demande que la zone d'opération soit élargie et que les missions de Triton comprennent également la recherche et le sauvetage en mer. Le Parlement européen demande aussi aux États membres de proposer des voies sûres et légales pour demander l'asile en Europe et que le principe de non refoulement aux frontières ainsi que le respect des droits humains soient garantis. La résolution exhorte également les États européens et les pays tiers à mettre en place de lourdes sanctions pour lutter contre le trafic d'êtres humains et contre les passeurs.

Outre l'urgence d'agir, le Parlement rappelle l'importance de la solidarité entre les États membres quant à la répartition des demandeurs d'asile et réfugiés sur le territoire européen. Le Parlement demande que soit considérée la possibilité de mettre en place un mécanisme de répartition des demandeurs d'asile entre les États membres comme prévu en cas d'arrivées soudaines et massives de personnes déplacées par la [directive européenne de 2001](#) sur la protection temporaire et par l'article 78(3) du [Traité sur le fonctionnement de l'UE](#).

La résolution souligne l'urgence de favoriser la délivrance de visas humanitaires et de renforcer la participation des États membres aux programmes de réinstallation de réfugiés. Enfin, le Parlement européen met l'accent sur la nécessité de transposer rapidement et pleinement le régime d'asile européen commun.

Pour plus d'information, consultez la [résolution](#) et le [communiqué de presse](#) (en anglais) du Parlement européen.

[Retour au sommaire](#)

UE: l'opération navale d'envergure décidée en avril prend forme

Lors de la réunion européenne extraordinaire d'avril dernier avait été [décidée](#) la mise en place d'une opération militaire d'envergure en Méditerranée (au large de la Libye) dans le cadre d'une lutte renforcée contre les réseaux de passeurs.

Si une telle initiative nécessite l'accord du Conseil de Sécurité des Nations-unies et ne pourra vraisemblablement pas voir le jour avant le mois de juin, les 28 ministres de la Défense puis ceux des Affaires étrangères se sont réunis lundi 18 mai pour [officialiser](#) l'opération. Celle-ci aurait pour nom « EUNAVFOR Med » et serait commandée par l'amiral italien Enrico Credendino dans un quartier général situé à Rome. Plusieurs pays de l'Union européenne (dont la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne) ont promis de mettre des navires à disposition. Le Conseil de Sécurité des Nations-Unies devrait probablement se prononcer en faveur de l'opération malgré les réticences de la Russie. Selon la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité Federica Mogherini « *le [but principal](#) [de cette opération] est moins la destruction des embarcations que celle du modèle économique de passeurs* ».

Les autorités libyennes, par la voix de leur ambassadeur aux Nations-unies Ibrahim Dabbashi, se sont [opposées](#) au projet européen, à la résolution présentée au Conseil de Sécurité ainsi qu'à toute intervention sur son territoire ou dans sa zone de souveraineté.

Le projet a aussi suscité des critiques et des inquiétudes de députés européens, et de nombreuses ONGs dont le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) et [Human Rights Watch](#). Selon [ECRE](#), une telle opération, si elle n'est pas complétée par l'établissement de voies légales d'accès à l'Europe risque de pousser les migrants à emprunter des routes encore plus dangereuses.

[Retour au sommaire](#)

Développements nationaux

Italie : nouveau naufrage, nouveaux sauvetages

Dans la nuit du 3 au 4 mai, un énième naufrage a provoqué la [disparition](#) de 46 personnes qui voyageaient à bord d'un bateau surchargé parti de Libye. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) les 91 autres passagers ont pu être sauvés dans les eaux internationales par un navire marchand maltais et être amenés au port de Catane en Sicile.

Ce naufrage est survenu après le sauvetage en mer d'environ 6 800 personnes, dans des opérations coordonnées par les gardes côtes italiens au cours des trois premiers jours de mai dans le cadre de l'opération Triton. Près d'une quinzaine de bateaux ont été [déployés](#) pour mener ces opérations de sauvetages dont le patrouilleur français Commandant-Birot envoyé en Italie le 27 avril pour renforcer l'opération après les naufrages meurtriers d'avril en mer Méditerranée. Le succès de l'opération de sauvetage n'a cependant pas empêché la mort d'une dizaine de migrants. Les arrivées sur les côtes italiennes se sont poursuivies quasiment tout au long du mois de mai. L'OIM a [rapporté](#) qu'entre le 14 et le 16 mai près de 3 500 personnes sont arrivées en Italie. Par ailleurs, les autorités italiennes

ont [annoncé](#) mercredi 20 mai que plusieurs navires de l'opération Frontex avaient porté secours à plus de 900 personnes.

Face à ces arrivées massives et ce nouveau naufrage, les autorités italiennes ont à nouveau [demandé](#) plus d'action et de solidarité européenne. Le ministre des Affaires étrangères italien Paolo Gentiloni a déclaré qu'« Il ne suffit pas d'ajouter une dizaine de navires aux navires italiens » et a demandé une plus grande contribution européenne pour lutter contre les trafiquants et les passeurs.

Sur la base de données fournies par le ministère de l'Intérieur italien, l'OIM [rapporte](#) que pour la période allant de janvier à avril 2015 il y a eu 26 228 arrivées par la mer en Italie, un chiffre équivalent aux arrivées sur la même période en 2014 (26 644). En ce qui concerne le mois de mai, au 19 mai l'OIM [comptabilise](#) 12 460 arrivées par la mer en Italie, ce qui fait un total de 38 690 arrivées en 2015 sur les côtes italiennes. L'organisation internationale a également indiqué que les personnes arrivées en 2015 étaient majoritairement originaires d'Érythrée, de Somalie, du Nigéria, de Gambie ainsi que de la Syrie.

Par ailleurs, la Turquie a quant à elle indiqué que plus de 600 personnes originaires de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, de Birmanie et de pays africains ont été secourues en mer Égée au cours des premiers jours du mois de mai.

Pour plus d'information, [l'article](#) du Guardian (en anglais).

[Retour au sommaire](#)

Royaume-Uni : l'immigration au plus haut et le projet de réforme de David Cameron

Le bureau britannique des statistiques nationales (ONS) a publié, jeudi 21 mai, les [statistiques](#) trimestrielles de l'immigration vers le Royaume-Uni. Il apparaît que 641 000 personnes ont immigré vers le royaume en 2014, tous titres de séjours confondus, et que le ratio immigration moins émigration s'élève à 318 000, juste en dessous du plus haut pic de 2005, enregistré à 320 000 personnes.

Ces chiffres ont été annoncés peu après la large victoire du Parti conservateur et les bons résultats du parti xénophobe et anti-européen, UKIP, aux élections législatives. Le parlement britannique va également bientôt étudier un nouveau [projet de loi](#) sur l'immigration. Le but de cette nouvelle loi est, selon M. Cameron lui-même, de « *faire de la Grande-Bretagne un endroit moins attractif pour venir et travailler illégalement* ». Ce projet prévoit notamment de s'attaquer au travail des migrants irréguliers, notamment en pénalisant les employeurs et en donnant le pouvoir à la police de confisquer les salaires et de faciliter les expulsions et le traçage des criminels étrangers.

[Retour au sommaire](#)

Associations et organisations internationales

MIPEX : quelle intégration pour les immigrés en France ?

Les groupes de réflexion Migration Policy Group à Bruxelles et le Centre pour les Affaires internationales (CIDOB) à Barcelone en partenariat avec France terre d'asile ont publié le 20 mai les [résultats français](#) de l'étude [MIPEX](#), un index des politiques d'intégration en Europe qui a pour objectif d'analyser l'action des gouvernements dans la promotion de l'intégration des migrations ainsi que son efficacité. La France se classe 17ème sur 38 pays évalués, avec un score global de 54 sur 100.

Les conclusions générales de l'étude sur la France soulignent le manque de politiques ciblées permettant de garantir l'égalité d'accès au système éducatif et aux services de santé pour les immigrés. L'étude constate également que des politiques restrictives sur le marché du travail et en matière de regroupement familial constituent un frein à l'intégration. De plus la résidence de longue durée devient l'exception plutôt que la règle pour les étrangers, même quand ils sont installés en France depuis plus de cinq ans. Au niveau de la participation politique, l'étude MIPEX signale que l'absence de droit de vote des étrangers aux élections locales renforce le risque d'exclusion. Selon l'analyse, un des points forts de la France est la lutte contre les discriminations notamment par grâce à une législation solide en la matière qui permet aux immigrés d'avoir recours à la justice lorsqu'ils sont victimes de discriminations.

L'étude, réalisée dans 38 pays (Europe, États-Unis, Canada, Japon, Nouvelle Zélande, Corée du Sud, Turquie et Australie), se base sur 144 indicateurs permettant d'évaluer l'intégration dans huit domaines : l'éducation, la santé, la mobilité sur le marché du travail, la participation politique, la lutte contre les discriminations, le regroupement familial, l'accès à la nationalité et l'accès aux titres de séjour de longue durée.

France terre d'asile a publié avec les résultats plusieurs [recommandations](#) au gouvernement français pour améliorer l'intégration des migrants. L'association souligne l'importance de l'apprentissage du français, pierre angulaire de l'intégration des migrants, qui doit être accessible à tous et adapté aux besoins et parcours des personnes et qui doit permettre d'accéder aux titres de séjours pérennes et à la nationalité. France terre d'asile suggère également que soit garanti l'accès à la carte de résident à tous les étrangers résidant légalement et de manière continue sur le territoire français depuis 5 ans et que la politique du regroupement familial soit moins restrictive. Enfin, les recommandations rappellent entre autres que la participation civique est une des clés de l'intégration des migrants et qu'il est ainsi important de reconnaître la «citoyenneté de résidence» et le droit à participer à la vie locale.

Les résultats concernant la France ont été présentés lors d'une table ronde regroupant plusieurs intervenants issus du milieu associatif, des collectivités territoriales ainsi que du monde de l'entreprise autour du thème «Intégration : l'affaire de tous ?».

Pour plus d'information, consultez le [communiqué de presse](#) de France terre d'asile, et les résultats des autres pays sur le site de [Mipex](#).

[Retour au sommaire](#)

En Bref

L'OIM réclame une enquête internationale sur les naufrages en Méditerranée

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a [réclamé](#) vendredi 8 mai la mise en place d'une enquête internationale sur les récents naufrages en Méditerranée. Cette déclaration fait suite à la découverte par les autorités italiennes d'un bateau coulé à 85 milles nautiques au nord-est des côtes libyennes et qui semblerait être le bateau ayant fait naufrage le 18 avril avec plus de 800 personnes à bord. Seules 28 personnes avaient pu être retrouvées et sauvées.

Les images du bateau obtenues par la sonde révèlent la présence de plusieurs corps. L'OIM craint qu'on ne découvre que des centaines de personnes aient été enfermées sous le pont du bateau pendant la traversée. Pour le directeur général de l'OIM William Lacy Swing, « S'il est vrai que des centaines de migrants cherchant à rejoindre l'Europe se sont retrouvés coincés sous le pont d'un bateau innavigable, on ne peut qualifier cela que de meurtre, ce qui justifie une enquête internationale ».

Les autorités italiennes de Catane ont débuté de leur côté une enquête et ont [indiqué](#) le weekend end du 16 mai que les corps ne seraient pas repêchés dans le cadre de l'enquête car cela coûterait trop cher et ne serait pas utile dans la poursuite des trafiquants. Cependant elle n'exclut pas que les corps soient repêchés à des fins humanitaires à l'initiative du gouvernement italien. « À l'OIM, nous pensons que les familles doivent pouvoir identifier les corps de leurs proches et faire leur deuil » a déclaré William Lacy Swing.

[Retour au sommaire](#)

Poussée de violences xénophobes en Allemagne

En Allemagne, un foyer qui devait accueillir une quarantaine de demandeurs d'asile dès le mois de mai a été partiellement [détruit](#) suite à un incendie criminel dans la nuit du vendredi 1er au samedi 2 mai. La ville de Tröeglit, où se trouve le foyer, a connu de nombreuses pressions de la part des activistes du parti néo-nazi NPD, poussant Markus Nierth, le maire de la commune, à la démission le 4 mars dernier.

Le mercredi 6 mai, quatre personnes ont été [arrêtées](#) par la police allemande et déférées devant la justice. Trois hommes et une femme sont soupçonnés d'appartenir à une organisation terroriste d'extrême droite et de préparer des attentats xénophobes et islamophobes visant la communauté musulmane ainsi que les demandeurs d'asile. Des explosifs ont été retrouvés suite aux perquisitions opérées par la police aux domiciles des quatre individus.

Ces événements ont lieu dans un contexte d'important afflux de réfugiés en Allemagne et d'une libération de la parole xénophobe notamment à travers des mouvements comme le parti néo-nazi ou « les Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident » (PEGIDA).

[Retour au sommaire](#)

Belgique : suspension des transferts « Dublin III » vers l'Italie

Le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) de Belgique, juridiction administrative instruisant les recours en matière d'immigration et d'asile, a suspendu le transfert vers l'Italie, dans le cadre du règlement Dublin III, de deux demandeurs d'asile, l'un Irakien et l'autre Congolais, dans [deux décisions](#) séparées. Selon les demandeurs leur transfert vers l'Italie entraînerait une violation de l'article 3 de la [Convention européenne des droits de l'Homme](#) qui spécifie que personne ne doit être soumis à des traitements inhumains ou dégradants. La cour a estimé que la situation des demandeurs d'asile en Italie était particulièrement préoccupante en ce qui concerne les conditions d'accueil, d'hébergement et d'accès à la procédure comme le souligne le rapport sur l'Italie de la base de données de l'asile AIDA. Le CCE a donc jugé que ces conditions pouvaient causer, si les demandeurs étaient transférés en Italie, de graves et irréparables préjudices en violation de l'article 3 de la Convention européenne.

[Retour au sommaire](#)

ECRE : mise à jour des rapports AIDA sur l'Italie et la Grèce

Le [rapport](#) actualisé sur l'Italie s'intéresse à l'application d'un décret adopté en 2014 qui transpose en partie la directive qualification. La loi italienne garantit désormais aux réfugiés et aux bénéficiaires de la protection subsidiaire les mêmes droits au rapprochement familial ainsi que des permis de séjour de durée égale.

Concernant l'accueil, le rapport souligne les grandes difficultés auxquelles fait encore face l'Italie : il dénonce notamment le fait que les demandeurs ne sont hébergés qu'après l'enregistrement officiel de leur demande d'asile, ce qui peut être le cas longtemps après leur arrivée. De plus, le rapport dénonce l'hétérogénéité des conditions d'accueil au sein des différents centres italiens et l'absence d'harmonisation de la situation au niveau national.

Un groupe de travail national a été créé par le ministère de l'Intérieur dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'intégration des demandeurs d'asile en Italie, regroupant des membres de la société civile ainsi que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Le nouveau décret renforce également la protection des enfants demandant l'asile en intégrant la prise en compte de leurs besoins particuliers et de leur maturité dans le processus et notamment lors de l'entretien. Le principe d'intérêt supérieur de l'enfant est clairement priorisé, notamment en ce qui concerne l'estimation de l'âge des personnes.

L'actualisation du [rapport](#) sur la Grèce se concentre sur la promesse faite par le nouveau gouvernement grec en février 2015 de réduire l'utilisation de la rétention, notamment après la mort de plusieurs migrants dans des centres de rétention et des commissariats du pays. Le gouvernement prévoit la libération de toutes les personnes retenues depuis plus de 18 mois, la fermeture du centre de rétention « pré-expulsion » d'Amygdaleza, un des plus grands du pays, ainsi que le développement d'alternatives à la rétention et la libération des demandeurs d'asile et des personnes vulnérables. Le Conseil grec pour les réfugiés note que des mesures ont déjà été prises dans ce sens.

Le rapport s'intéresse également aux modifications apportées aux procédures de demande d'asile, notamment dans la région d'Athènes, afin de réduire les flux et les encombrements des bureaux du

Service de l'asile. Certains changements ont également été apportés aux conditions de délivrance de permis de séjour sur des motifs humanitaires et à la durée de validité des titres de séjour des demandeurs d'asile de plusieurs nationalités.

La base de données AIDA du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE) regroupe des informations sur les procédures, l'accueil et la rétention des demandeurs d'asile dans 18 pays européens.

Pour plus d'information, consultez les brèves sur la publication des rapports AIDA sur l'[Italie](#) et la [Grèce](#).

[Retour au sommaire](#)